

La Roche-sur-Yon, le jeudi 12 juillet 2018

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 JUILLET 2018

COMPTE RENDU

1 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 1 290 000 EUROS SOUSCRIT PAR IMMOBILIERE PODELIHA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS - « LA BERGERIE » A DOMPIERRE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil de garantir à hauteur de 30 % un emprunt de 1 290 000 €, soit 387 000 €, souscrit par Immobilière PODELIHA auprès de la CDC pour la construction de 11 logements situés rue de la Motte – « La Bergerie » à Dompierre-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 827 648 EUROS SOUSCRIT PAR LA SOCIETE ANONYME D'HLM VENDEE LOGEMENT ESH AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION LES CLOUZEUX 1 - LE HAMEAU DE LA TINOUZE A AUBIGNY-LES CLOUZEUX

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil de garantir à hauteur de 30 % un emprunt de 827 648 €, soit 248 294,40 €, souscrit par la société anonyme d'HLM Vendée Logement ESH auprès de la CDC pour financer l'opération LES CLOUZEUX 1 – LE HAMEAU DE LA TINOUZE, parc social public, acquisition en VEFA de 8 logements, situés 7-9-11 rue Louise Weiss à Aubigny-Les Clouzeaux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 129 278 EUROS SOUSCRIT PAR LA COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT AUPRES DU CREDIT MUTUEL OCEAN POUR LA CONSTRUCTION DE 1 LOGEMENT A MON PLAISIR (LOT N° 08) A LA CHAIZE-LE-VICOMTE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 38 783,40 €) d'un emprunt de 129 278 € souscrit par la Coopérative Vendéenne du Logement auprès du Crédit Mutuel pour la construction de 1 logement à Mon Plaisir (lot n°08) situé à la Chaize-Le-Vicomte.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 557 000 EUROS SOUSCRIT PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VENDEE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS A LANDERONDE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil de garantir à hauteur de 30 % un emprunt de 557 000 €, soit 167 100 €, souscrit par l'Office public de l'habitat de Vendée auprès de la CDC pour la construction de 6 logements situés rue du Sablat à Landeronde.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES - REPARTITION DU REVERSEMENT 2018

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution de l'intégralité du reversement du FPIC notifié en 2018 à La Roche-sur-Yon-Agglomération, soit 2 583 601 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES - REPARTITION DU PRELEVEMENT 2018

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé au Conseil de prendre en charge l'intégralité du prélèvement du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes notifié en 2018 à La Roche-sur-Yon Agglomération, soit un montant de 92 460 €, dans les conditions prévues par le 2^o du II de l'article L.2336-3 du CGCT (correspondant au 3^{ème} mode de répartition du FPIC, « répartition dérogatoire libre »).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 FONDS DE CONCOURS VENANSAULT : CONSTRUCTION D'UNE SALLE SPECIALISEE DE GYMNASTIQUE ET DE DEUX TERRAINS DE TENNIS COUVERTS

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Venansault un fonds de concours de 500 000 €, autitre de l'enveloppe de base, pour la construction d'une salle spécialisée de gymnastique et de deux terrains de tennis couverts.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 FONDS DE CONCOURS THORIGNY : CREATION D'UNE 5^{ème} CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES GOLLY

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Thorigny un fonds de concours de 20 000 €, au titre de l'enveloppe de base, pour la création d'une cinquième classe à l'école publique Jacques Golly.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'autoriser Monsieur le Président à signer et notifier les avenants ci-dessous :
- avenants aux marchés de travaux concernant la construction et restructuration du complexe aquatique Arago ;

- avenants aux marchés de travaux concernant la restructuration des étages du bâtiment de La Poste pour la réalisation du futur hôtel de ville et d'agglomération ;
- avenant lié au changement de SIRET de dénomination sociale d'EIFPAGE ROUTE OUEST qui devient EIFPAGE ROUTE DU SUD OUEST ;
- avenant COVED collecte des déchets ;
- avenant EDEN COM changement de nom ;
- avenant de transfert suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise AREA Canopée (maîtrise d'œuvre pour la construction d'un multi-accueil de 72 places).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 POLITIQUE DU COMMERCE ET ACTIONS COMMERCIALES - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La loi NOTRe a introduit de nouvelles compétences pour les communautés d'agglomération qui ont imposé un premier toilettage des statuts en 2017.

En matière économique, si la compétence s'est simplifiée et élargie afin de donner aux seuls intercommunalités l'intégralité des actions en matière de zones d'activités économiques et de soutien au développement économique, la loi a cependant voulu que chaque territoire puisse définir le niveau d'intervention en matière commerciale entre les sphères intercommunale et communale.

Il est donc proposé une délimitation des champs d'intervention par une définition de l'intérêt communautaire en matière commerciale.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER A LA SARL SALVIA NUTRITION PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le projet de développement de l'entreprise SALVIA NUTRITION est éligible au regard du nombre de création d'emplois sous 3 ans.

Il est proposé d'attribuer une aide à l'immobilier à hauteur de 65 000 €.

Actuellement l'entreprise occupe un bâtiment de 240 m² en ZAE des Clouzeaux et emploie 7 salariés.

Le projet de développement réside dans la construction d'un bâtiment « éco-construit » de 700 m² dans la ZAE de la Grolle à Landeronde. L'objectif de cette nouvelle implantation est d'avoir une vitrine de son savoir-faire sur un axe routier très fréquenté, notamment par les touristes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 MAISON DU VELO - CONVENTION AVEC LA ROCHE VENDEE CYCLISME

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

L'Agglomération a souhaité engager une action de politique forte en faveur des modes doux avec son Plan Global des Déplacements 2016-2025. Un des objectifs forts de ce plan est le développement de la pratique du vélo et de doubler sa part modale de 2 à 4 %.

Un des partenaires majeurs du territoire, La Roche Vendée Cyclisme, assure depuis plusieurs années en lien avec l'Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon la promotion du vélo et elle propose d'ouvrir une Maison du vélo. Il est demandé au Conseil d'approuver pour l'année 2018, l'attribution d'une subvention pour un montant total de 38 143 € dans le cadre la gestion de la maison du vélo.

G. BATIOU : « Je ne peux que saluer la réalisation de la Maison du vélo puisqu'elle était souhaitée. Je veux simplement souligner que sans volonté politique pour accompagner le travail associatif, il est compliqué de finaliser un projet. Malgré les difficultés, cette réalisation s'est enfin concrétisée et il faut s'en réjouir. Je souhaite cependant qu'outre le subventionnement, une campagne de communication appuie cet outil pour bien le faire connaître. Je rappelle qu'il existe un plan vélo au niveau national, annoncé en décembre, qui semble menacé en ce moment, je sollicite donc les élus pour soutenir et défendre ce plan au plus haut niveau. »

L. FAVREAU : « Nous avons tous ensemble la volonté d'y arriver ; ce projet porté par l'Agglomération et les partenaires associatifs a enfin vu le jour. La communication débutera en septembre pour promouvoir et faciliter les locations de vélos. A ce jour, les demandes s'élèvent à 30 vélos à assistance électrique. Les 40 initialement prévus vont donc être sollicités. Il sera certainement envisagé de budgéter à l'avenir un complément d'équipement. Quant au plan vélos, j'ai déjà échangé avec le Président Luc BOUARD pour coordonner une intervention auprès des décideurs, au ministère. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

L'Agglomération, par délibération communautaire en date du 8 novembre 2016, a décidé le versement d'un fonds de concours spécifique en faveur des modes doux pour les communes membres.

La commune de La Roche-sur-Yon sollicite, au titre de son enveloppe de fonds de concours, une participation de l'Agglomération pour la création d'une piste cyclable.

Il est donc proposé d'attribuer à la commune de La Roche-sur-Yon un fonds de concours d'un montant de 98 317,86 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 ATTRIBUTION DE L'AIDE AU TRANSPORT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Par délibération communautaire en date du 12 février 2013, l'Agglomération a défini les modalités d'attribution de l'aide au transport scolaire pour les usagers qui **n'en** ont pas accès.

Il est proposé au Conseil d'attribuer pour un montant total de 4278,12 € TTC d'aide au transport scolaire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 CONVENTION RELATIVE A LA TARIFICATION DE L'ABONNEMENT "TUTTI **COMBINEE IMPULSYON"**

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Afin de favoriser les déplacements en transports collectifs, la Région des Pays de la Loire et La Roche-sur-Yon Agglomération ont décidé de proposer une offre tarifaire intermodale permettant de voyager à un prix attractif avec un seul titre combiné

dénoté « tutti combiné ».

Il est proposé au Conseil d'autoriser la convention entre la Région des Pays de la Loire, La Roche-sur-Yon Agglomération, la SNCF et la CTY.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS A LA SOCIETE CTY - AVENANT N° 2

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Il est apparu nécessaire d'adapter le contrat de délégation de service public pour tenir compte de ces différentes adaptations et traduire leurs conséquences notamment financières dans le présent avenant n° 2 entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- Sous-traitance de l'activité Vel'Yon par la CTY à la Maison du Vélo avec mise à disposition de 40 vélos à assistance électrique (VAE) supplémentaires ;
- Report de l'investissement de l'espace commercial pour la Maison de la Mobilité ;
- Renouvellement d'un autobus standard par un autobus à motorisation GNV ;
- Ajustement de la ligne F ;
- Création de titres intermodaux supplémentaires avec la Région des Pays de Loire (TUTTI) ;
- Report de l'enquête OD prévue en 2018.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'avenant n° 2.

A. CHARRIEAU : « J'avais une question par rapport à l'annexe 6, en lien avec les 2 avenants pour la CTY. Je partage les objectifs de pouvoir utiliser davantage les transports en commun, mais je comprends difficilement pourquoi il y a une telle progression des véhicules en parc, 61 en 2018 puis 64 pour la suite alors que le nombre des ETP est en baisse en 2019 puis en très légère progression jusqu'en 2023. Je m'interroge sur la manière de gérer les choses. »

L. FAVREAU indique qu'il va demander des explications plutôt que d'avancer des hypothèses. Il apportera ensuite les éléments aux élus.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 MODIFICATION DES STATUTS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - COMPETENCES "EAU" ET "CENTRE BEAUTOUR"

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver la modification des statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération, suivant le projet joint en annexe.

Il est demandé de décider du transfert, à titre optionnel, de la compétence Eau au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération, à compter de la date de signature de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts.

Il est proposé de décider la création d'une nouvelle compétence supplémentaire :

"Création, aménagement, gestion, entretien d'équipements permettant de développer un projet d'aménagement structurant, équilibré et dynamique du territoire de l'agglomération: le Centre Beautour et ses extensions".

G. BATIOU : « Ce transfert de compétence est une étape importante : la ressource en eau est un des enjeux majeurs voire vital pour les années à venir et la question qui se pose, au-delà de la prise de compétence, c'est : peut-on laisser ce bien commun en dehors du champ de la maîtrise publique ? Réfléchir à l'échelle de l'Agglomération c'est partir d'un bon périmètre mais, on l'a vu avec la délégation de la Ville de La Roche-sur-Yon à Véolia, il est devenu extrêmement difficile d'avoir confiance dans les opérateurs privés. Ce sujet sensible va se voir discuté pendant la campagne des élections à venir. Passer d'une échelle communale à l'ensemble de l'agglomération va être la problématique centrale pour laquelle il conviendra de passer outre les divergences politiques ou d'idéologie puisque c'est l'intérêt général qui est ici en jeu. »

A. CHARRIEAU : « Sur le dossier de l'eau comme sur Beautour, la problématique est la même : ce n'est pas simplement en ajoutant une compétence supplémentaire à l'Agglomération qu'on va mieux résoudre ces dossiers très conséquents. Sur l'eau, quel que soit le porteur, on ne peut s'affranchir justement d'une idéologie dans l'approche : est-ce un bien marchand ou un bien commun ? La caractérisation va obliger à traiter le dossier de façon radicalement différente. En tout état de cause, il est intéressant que la problématique eau soit gérée en son entier au niveau de l'Agglomération, pour l'assainissement et maintenant pour l'eau potable. Pour autant ce sujet est trop grave pour n'être décidé qu'entre élus, il convient d'associer les habitants à la réflexion, que ce soit pour la notion de pureté, pour les aménagements comme pour les traitements. Quant à Beautour, je reviens sur ce qui a déjà été dit au Conseil municipal de La Roche-sur-Yon, là encore il faut associer au maximum tous ceux qui portent intérêt au développement de cet équipement. »

G. BATIOU : « La prise de compétence pour Beautour m'apparaît logique, c'est un parallèle avec la Maison des libellules par exemple. Cependant la formulation de la compétence est curieuse, elle est à la fois très floue, certainement pour permettre d'écrire un appel à projet à peaufiner encore, mais elle est restrictive dans son périmètre ce qui finalement apporte assez peu de réponse par rapport aux besoins immenses en terme de biodiversité. »

Monsieur le Président : « Sur l'eau, ce débat aura bien sûr à être mené avec un groupe de travail élargi avec la population. Pour travailler sereinement il convient de commencer sans attendre l'échéance de 2020. Pour le dossier Beautour, si on prend la précaution de lancer la procédure maintenant, c'est aussi pour répondre à une situation à éclaircir. Nous écrivons une compétence qui aujourd'hui n'existe pas et il faut l'inscrire sur un site en l'élargissant au maximum pour prévoir les situations à venir. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Abstentions : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

18 REMPLACEMENT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La démission de Philippe DARNICHE de son mandat de conseiller communautaire a nécessité la désignation de nouveaux représentants au sein d'organismes extérieurs afin d'y représenter l'Agglomération.

Il est proposé de procéder au remplacement des représentants au sein des syndicats mixtes au scrutin secret.

???

19 CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE POUR LA CONSTRUCTION DE LA SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Rapporteur : Monsieur Yannick David

La Roche-sur-Yon Agglomération a décidé la construction d'une scène de musiques actuelles. Pour ce faire un appel à candidatures a été lancé afin de retenir 5 équipes autorisées à remettre un projet. Après étude détaillée de chaque projet présenté, le Conseil est appelé à choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre qui réalisera la scène de musiques actuelles.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur Yannick David

La Roche-sur-Yon Agglomération a créé en 2015 un Office du Tourisme sous la forme d'une régie à personnalité morale et autonomie financière afin de mener à bien les missions dévolues par la loi.

Afin d'encadrer la relation entre l'Agglomération et son Office de Tourisme, une convention d'objectifs a été conclue jusqu'en 2020 afin de développer la stratégie touristique centrée sur la « Destination La Roche-sur-Yon ».

Cette convention exige la conclusion d'un avenant annuel afin de fixer une subvention de 482 000 €.

Il est proposé d'approuver cet avenant pour 2018.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 MODIFICATION TAXE DE SEJOUR

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Conformément aux articles L2333-26 à L2333-47 du CGCT, la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon, par la délibération n° 241-2015 du 15 décembre 2015, a mis en place une taxe de séjour au réel sur son territoire, applicable au 1^{er} avril 2016.

Cependant, la loi de Finances rectificative pour 2017 introduit des nouveautés :

- la taxation proportionnelle des hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des établissements de plein air ;
- la revalorisation de certaines limites tarifaires ;
- la suppression des arrêtés de répartition des hébergements soumis à la taxe de séjour ;
- l'obligation de collecter la taxe de séjour pour les plateformes ;
- la modification du tarif applicable aux emplacements dans les aires de camping-cars ou dans les parcs de stationnement touristique.

La loi de finances rectificative pour 2017 introduit la taxation proportionnelle pour les hébergements sans classement ou en attente de classement à compter du 1^{er} janvier 2019. Dès lors, les collectivités doivent adopter un taux compris entre 1 % et 5 % qui sera appliqué au coût de la nuitée par personne.

À défaut de délibération avant le 1^{er} octobre 2018, aucun touriste séjournant dans un hébergement non classé ne sera soumis à la taxe de séjour sur ces catégories d'hébergement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 CONTOURNEMENTS DE LA ROCHE-SUR-YON - NOUVELLE CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE DEPARTEMENT

Rapporteur : Monsieur Jacques Peroys

Par délibération en date du 7 février 2017, la Roche Agglomération et le Département ont contractualisé par convention le lancement et le financement des contournements Nord et Sud de La Roche-sur-Yon.

Pour l'aménagement du contournement Nord, la Région Pays de la Loire apporte un soutien à hauteur de 40 % (dans la limite de 8,33 M€ HT), le complément de financement est porté par le Département et l'Agglomération pour un montant respectif de 7,92 M€ HT.

Pour l'aménagement du contournement Sud, l'Agglomération apporte un financement à hauteur de 30 %, soit 3,5 M€ HT.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette convention de financement avec le Département de la Vendée.

G. BATIOU : « Je vais me répéter sur les contournements, surtout à l'heure de débattre sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), on est toujours dans des déclarations très contradictoires : premièrement on parle d'attractivité importante de l'Agglomération, mais on statue sur la nécessité de la contourner, allez comprendre ! Par ailleurs, on va soulager le trafic routier de l'Agglomération alors que ces contournements se situent sur les communes de l'Agglomération.

Pour rappel, il y a 18 ans était créé le contournement Nord, aujourd'hui on le double ! Pouvez-vous prévoir ce qui va se passer dans 15 ou 20 ans ? On a déjà deux quartiers qui sont hors de cette contournante qu'aujourd'hui on double. Les seuils d'alerte vont forcément augmenter et notamment lors des pics de trafic comme lors de départs en vacances.

Le PCAET cible le transport routier comme l'une des causes principales des désordres environnementaux et là on accélère la fuite en avant. En admettant qu'on ne puisse pas faire autrement, il faudrait au moins prévoir des parkings relais, des voies de bus, des aménagements cyclables en sites propres qui puissent permettre d'entrer en ville autrement qu'avec des voitures. Ainsi dans 15 ans on pourrait peut-être aménager les voies existantes ; mais non, rien n'est prévu. A titre de comparaison, la ville de Laval en Mayenne utilise 3,2 fois plus les transports en commun que notre agglomération, selon un rapport de la DREAL en mai 2018. Quand je déclare que je soutiens le PGD parce qu'il présente des avancées majeures, j'ajoute qu'on n'est pas à l'échelle de ce qui est nécessaire. On peut faire raisonnablement 3,2 fois mieux puisque Laval y parvient, ce qui nous positionne dans une autre perspective pour le contournement. N'attendons-pas l'asphyxie.

Quant à l'autre impasse qu'est le contournement Sud, il est indéniable que la situation à St André est intolérable, des camions, des voiries inadaptées, un embryon de contournement non viable... Cependant, même si on peut comprendre la tension de cette zone, on envisage de créer un contournement une nouvelle fois sur des zones humides sensibles, sur des terres agricoles qu'on va supprimer, des trames vertes et bleues mises en danger, un passage à niveau très problématique. Et une nouvelle fois, on passe sur les terres agricoles des communes limitrophes. Ceci pose question d'autant qu'il va falloir compenser toute emprise sur les terres agricoles, selon les directives du gouvernement.

Je suis un élu politique, donc j'appelle à des solutions politiques : pourquoi ne pas obliger les poids-lourds au détour complet de La Roche-sur-Yon ; certes ils feront des kilomètres supplémentaires mais c'est pour préserver la santé de nos enfants et la tranquillité des habitants. Cette vision globale est nécessaire car il va bien falloir à l'avenir repenser la place des zones industrielles sur le territoire.

Monsieur le Président, vous m'avez dit un jour que l'écologie est l'affaire de tous, mais il y a des soirs où je me sens un peu seul. »

Monsieur le Président : « Vous n'êtes pas seul : on vient de voter une délibération sur la Maison du vélo, une subvention pour les déplacements doux. Néanmoins, je considère que faire effectuer des kilomètres supplémentaires à des camions n'est pas vraiment positif pour la planète. La situation ira en s'améliorant, les progrès sont constantes, on développe les lignes de bus, on met en place une navette électrique, nous allons avoir un bus au GNV (gaz naturel pour véhicules) qui sera suivi d'un deuxième rapidement, nous avons engagé avec la COVED, pour le ramassage des ordures ménagères, l'équipement en camions également au GNV. J'estime que nous faisons pour l'écologie plus qu'il n'en a jamais été fait ici. Je comprends votre position politique. Le contournement Sud était nécessaire et il le sera encore plus dans les années à venir. Je suis en accord avec la définition de notre rôle dans les aménagements pour l'avenir, mais il y a plusieurs étapes à respecter :

- désengorger pour préserver la santé et la tranquillité des habitants ;
- convaincre que les transports en commun et les transports « verts » sont l'avenir ;
- concilier la mobilité des habitants, les échanges économiques et la vie sociale.

On ne peut considérer que seul le vélo est la réponse à tout. »

A. CHARRIEAU : « Pour rester cohérent avec notre position sur le sujet, notre groupe votera contre cette délibération. Nous constatons toutefois que des avancées sont réalisées dans le domaine de la protection de l'environnement, dans l'aménagement des solutions de transports adaptés vers les zones périphériques où les salariés sont tenus de se rendre pour leurs activités professionnelles et, s'il faut bien reconnaître que des solutions doivent être trouvées aux difficultés de circulation, il semble que la piste du doublement du contournement mériterait d'être mieux étudiée. Cette solution nous semble en contradiction avec les autres avancées dans le respect de l'écologie. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

40 voix POUR

3 voix CONTRE : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau, Monsieur Guy Batiot

23 MODIFICATION DES LIMITES D'ARRONDISSEMENT CONCERNANT LA COMMUNE DE LANDERONDE

Rapporteur : Monsieur Jacques Peroy

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la procédure de modification des limites d'arrondissement prévue à l'article

L3113-1 du CGCT, impactant la commune de Landeronde et son rattachement à l'arrondissement de La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24 TRANSFERT DE LA MAIA CENTRE VENDEE ET DU CLIC ENTOUR'AGE AU DEPARTEMENT - PROJET D'UN NOUVEL ESPACE ENTOUR'AGE

Rapporteur : Madame Marlène Guillemand

Suite à la délibération du Conseil Départemental de la Vendée du 8 décembre 2017, il est acté que les 12 CLIC et les 5 MAIA de Vendée vont être repris par le Département de la Vendée, de façon progressive courant 2018. En pratique, l'internalisation des CLIC et MAIA permettra une gestion directe de leurs missions respectives par le Conseil Départemental, la mission prévention étant confiée aux EPCI.

En conséquence, il est prévu que les agents des CLIC et MAIA soient intégrés au Département, hormis les professionnels chargés de la mission de prévention. A compter du 1^{er} octobre 2018, le Conseil Départemental a prévu l'internalisation de 2 agents coordinateurs du CLIC et des 3 agents de la MAIA Centre Vendée.

Le Conseil Départemental de la Vendée a confirmé qu'il laissait aux EPCI la mise en œuvre des actions de prévention (avec pour moyens les agents du CLIC non repris). Il s'agit de considérer la décision départementale d'internalisation des missions « de prise en charge des usagers » du CLIC comme une opportunité pour transformer le CLIC en nouvel Espace-ressources « Entour'Age » à destination des seniors aggro-yonnais et des proches-aidants.

Il est proposé au Conseil d'approuver le principe de transfert, de mutation et de transformation de la MAIA et du CLIC Entour'Age.

G. BATIOU : « Cette décision est imposée par le Conseil Départemental ; ceci n'a pas été évident pour beaucoup des agents concernés. Beaucoup d'actions sont déjà engagées, des projets également sont en route, qu'ils soient associatifs ou structurants, pour autant cette évolution devrait être l'opportunité de pouvoir interroger la place des personnes âgées et considérer ce domaine non comme une charge, mais comme une richesse, avec un droit au respect.

Cette évolution des CLIC, avec un maintien à l'Agglomération, on pourrait en profiter pour lui donner un autre élan : en politique de santé publique de la Ville avec la Mission locale de santé, en particulier, puisque on se rend compte qu'on ne peut plus raisonner uniquement en termes de « seniors », tout se croise et il faut entendre nos problématiques comme intergénérationnelles.

Je rappelle le travail autour de la santé qu'avait initié le Pays Yon et Vie, qui collectait l'expérience des acteurs de terrain. Ces travaux sont à reprendre par leur pertinence pour avancer dans la réflexion et décloisonner les problématiques en considérant les personnes âgées à l'instar de tous les autres habitants. »

G. POIRIER-COUTANSAIS : « Je rappelle le contexte pour comprendre que l'on est à un véritable tournant : la population des personnes âgées va évoluer très rapidement. Les + de 65 ans aujourd'hui représentent 15 200 personnes. Le taux de croissance des personnes qui vieillissent est trois fois supérieur au reste des autres populations du territoire de l'Agglomération. En 2020, nous aurons 29 % de personnes dépassant 65 ans, qui passera à 63 % en 2030. Les personnes âgées sont effectivement des citoyens à part entière, qui ont des compétences, des ressources sur lesquelles s'appuyer pour développer une politique globale.

Deuxième élément : le nouveau programme régional de santé (PRS) revisite la politique d'accueil dans les institutions de personnes âgées. On y affirme que la Vendée dispose de plus de lits d'EHPAD que dans les autres départements des Pays de la Loire. L'objectif est de réduire le nombre de personnes hébergées en EHPAD et de transformer les places d'établissement en SIAD (service de soins infirmiers à domicile). Il faudra donc adapter notre politique pour accompagner les personnes âgées les plus dépendantes à domicile. Il faut également pointer l'évolution inquiétante du nombre de personnes rencontrant de lourdes pathologies cognitives.

La nécessité est grande d'organiser une réelle politique de gérontologie sur le territoire de l'Agglomération avec les moyens nécessaires à la hauteur des ambitions.

Deux étapes se dessinent :

- un schéma gérontologique qui transformera le CLIC Entour'âge ;
- la mutualisation des EHPAD, mais cette phase ne s'envisagera qu'après les résultats de l'étude menée par le Cabinet KPMG.

A. CHARRIEAU : « Dans le même esprit, je relève que le moment est important. Il faut regarder cette population, qui nous concerne tous, de manière globale. Il faut éviter d'avoir un regard trop « médicalisé ». Il importe de favoriser la sortie de l'isolement, de développer des animations centrées notamment sur les capacités cognitives, bien plus efficaces que les solutions médicamenteuses. Cela nécessite toutefois de réfléchir aux structures, à la qualification des personnels ».

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 ENGAGEMENT DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) - LANCEMENT DE LA CONCERTATION

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie en les nommant coordonnatrices de la transition énergétique. Les intercommunalités de plus de 20 000 habitants doivent élaborer leur PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), programme local de développement durable visant à :

- Atténuer l'impact du territoire sur le climat,
- Adapter le territoire face aux effets du changement climatique qui ne pourront pas être évités,
- Développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie,
- Intégrer les enjeux de la qualité de l'air.

Le PCAET sera construit en cohérence avec la stratégie d'efficacité économique, d'équité sociale et de qualité environnementale du projet de territoire et répondra aux objectifs du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et de la feuille de route régionale qui prévoit pour 2020 :

- Une baisse de 23 % de la consommation d'énergie par rapport à la consommation tendancielle (qui serait atteinte sans mesures particulières) ;
- Une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990, ce qui compte tenu de la pression démographique, représente une baisse de 23 % des émissions par habitant par rapport à 1990 ;
- Un développement des ENR conduisant à porter à 21 % la part des ENR dans la consommation énergétique régionale ;
- Une limitation des émissions de polluants pour améliorer la qualité de l'air.

Pour la réalisation de ce programme, l'Agglomération lance une large concertation et appelle à contribution les parties prenantes du territoire (institutions, entreprises, associations, habitants)

G. BATIO : « On ne peut que souligner l'urgence d'un tel plan. Le document diagnostic présenté ici confirme l'ampleur du virage qu'il convient de prendre pour répondre aux enjeux rencontrés. Avant de se pencher sur la deuxième phase, à savoir la mise en œuvre, je souhaite émettre quelques remarques pour mettre en lumière ce qu'il importe de faire ou d'éviter dans nos mises en œuvre futures ; et notamment ne pas s'engager dans des opérations contradictoires :

- On trouve dans le rapport la confirmation de l'importance majeure de la route dans la consommation d'énergie et dans les émissions polluantes ; ensuite on lit qu'un scénario volontariste est indispensable pour envisager la fin de l'utilisation des énergies fossiles. Je renvoie donc aux arguments développés pour le point précédent sur les contournements.
- Le réseau de chaleur a semble-t-il été abandonné dans un contexte de « baisse » des prix. Quand on observe la réalité des tarifs des différentes énergies, on ne peut que prévoir une augmentation inéluctable, l'option de ce réseau, certes perfectible, était intéressante mais trop vite écartée, y compris politiquement.
- Il manque, sur la part photovoltaïque, la mention des équipements diffus, puisque cette énergie renouvelable nécessite énormément de surface pour être valablement exploitable, le rapport ne semble pas mentionner la piste de l'utilisation des toitures individuelles pourtant intéressante en terme d'opportunité sans utilisation d'infrastructures nouvelles.
- Pour le dossier de l'eau, je relève le terme de « tension » pour qualifier la situation, je rappelle donc mes propos sur le sujet : il s'agit bien là d'une problématique majeure qui ne peut se passer de la saisine de tous les citoyens.
- Je souhaite que soit corrigée une partie de ce rapport en ce qu'il consacre un chapitre de son analyse à un volet « opportunités ». Comment admettre, quand on se confronte au changement climatique, qu'il puisse s'en dégager des

opportunités ? L'argument développe autour du tourisme une série de considérations sur l'attrait du territoire au détriment du Sud de la France qualifié de « trop caniculaire ». Outre un clivage bien loin de la solidarité, s'appuyer sur l'annonce d'une situation catastrophique d'une région pour vanter la qualité du tourisme à développer sur son territoire n'a rien à faire dans ce type de rapport.

- Sans refaire tout le débat sur les vertus de l'éolien, il faut relever une criante évidence inscrite au rapport, c'est que la participation citoyenne sera une piste de développement et d'acceptabilité. C'est une vérité sur la totalité des projets qui ont fonctionné. La loi NOTRe offre ces opportunités d'actions conjointes entre l'action des collectivités et l'action citoyenne.
- La carence des plans climat passés a toujours été l'impossibilité d'offrir aux citoyens le suivi auquel ils ont droit et qui est le gage d'un accompagnement et de l'acceptation des populations aux projets portés par les collectivités et leurs décideurs. Certes les élus ne doivent pas être privés de leur rôle, il n'est pas question de remettre cela en cause mais il faut une participation à la construction des projets par le plus grand nombre, c'est la condition majeure de la compréhension et donc de l'approbation des actions de fond. »

A. AUBIN-SICARD : « Je partage ces remarques sur la méthode, les enjeux sont tellement énormes qu'un défaut d'implication des populations amènera à l'échec. La coconstruction est effectivement essentielle.

Quant aux « opportunités du changement climatique » pour le tourisme, qui m'ont également interpellée, j'en ai obtenu l'explication : le rapport compile, outre un état des lieux, une analyse des changements induits et une troisième partie listant les pistes éventuelles pour adapter le territoire au bouleversement du climat ? Ces pistes nous viennent du Conseil économique et social et environnemental de la Région qui a travaillé sur le sujet. Il ne s'agit donc pas des préconisations de l'Agglomération. A nous de faire le tri et de retenir ou non ces réflexions ou en proposer d'autres.

Pour le volet « routes », j'ai relevé que le transport routier est le principal poste de consommation énergétique du territoire. Les produits pétroliers sont le premier poste de dépenses. Un début de réponse se dessine, qu'il faudra accentuer bien sûr, par l'inauguration avec le SYDEV de la première station GNV du territoire. Une deuxième est en programmation.

Pour les scénarii proposés, on trouve l'opposition entre laisser la situation avancer d'elle-même, ce qui implique une catastrophe annoncée, ou adapter une attitude extrêmement volontariste. Nous serons attentifs aux pistes de travail qui se dégageront, il faudra que ce qui découle de la mise en place du PCAET soit suffisamment ambitieux pour répondre aux enjeux du sujet.

Sur le réseau de chaleur, je souhaite préciser qu'il y avait effectivement un contexte économique pointé sur le réseau de chaleur mais en lien étroit avec l'état des lieux des bâtiments publics puisque l'état de vétusté du parc des locaux desservis. La priorité a donc été la rénovation du parc sur lequel on pourra ensuite valablement réfléchir à une solution de réseau de chaleur, cette solution n'est pas définitivement abandonnée.

Le réseau photovoltaïque diffus est bien intégré au rapport puisque la dimension résidentielle pour l'installation de cette technologie est clairement citée. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26 PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS ET PLAN D'ACTION D'ECONOMIE CIRCULAIRE

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les régions sont désormais compétentes pour établir des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Cette nouvelle compétence confère à la Région un rôle d'animation des acteurs du territoire pour identifier les actions qui permettront d'atteindre les objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Le plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) est élaboré en parallèle du PRPGD. Le croisement entre les démarches d'élaboration du PRPGD, axé sur la prévention et la valorisation des déchets, et du PRAEC, axé sur la gestion

des ressources par les différents secteurs économiques, permet d'identifier au fur et à mesure les points de convergence forts entre les deux approches.

Il est proposé au Conseil d'approuver le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets intégrant un plan d'action.

G. BATIOU : « Je regrette le passage à la Région d'une question qu'il semble important de régler au premier niveau, le département. La gestion de déchets c'est du quotidien ça se loge dans notre comportement de tous les jours, avec les objets trop nombreux qu'il nous faut gérer, du simple goûter des enfants aux gadgets déversés sur les routes, par exemple pour le Tour de France ; c'est une vigilance très proche qu'il est regrettable de transférer à un échelon plus éloigné. »

A. AUBIN SICARD considère également comme pertinente l'échelle départementale mais indique que la loi fait obligation de ce changement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27 DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Rappel des décisions prises entre le 25 avril et le 26 juin 2018 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Au titre des **questions diverses**, **J. GUERET** appelle les maires de son secteur à considérer la décision de l'Inspection académique de fermeture d'une classe de collège. Il manque 4 ou 5 élèves pour maintenir cette classe et il serait intéressant de faire remonter rapidement des informations d'implantation de nouvelles familles sur le territoire.

G. BATIOU affirme que des défauts d'inscription de familles sont volontairement provoqués par l'Inspection académique au motif de l'absence de changement d'adresse définitif, dans le but de ne pas ouvrir de classes.

Monsieur le Président lève la séance à 19 h 45.